

## CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS

### DECLARATION FINALE DU CONGRES FONDATEUR « Villes, gouvernements locaux : le futur du développement »

Paris, 5 mai 2004

1. Nous, Maires, Leaders et Représentants de villes et gouvernements locaux du monde, au service des populations des communautés rurales et urbaines ; petites, moyennes et grandes villes, métropoles et régions réunis le 5 mai 2004 à Paris, France, pour créer la nouvelle Organisation Mondiale Unifiée de pouvoirs locaux ;
2. **Reconnaissant** les acquis de l'Union Internationale des Autorités Locales depuis 1913, de la Fédération Mondiale des Cités Unies depuis 1957 et de Métropolis depuis 1984 dans le développement des relations internationales entre municipalités et le renforcement du gouvernement local dans le monde ;
3. **Accueillant** avec satisfaction l'accomplissement des engagements pris par les maires et leaders locaux en 1996 à la Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains à Istanbul, pour établir une voix unique pour les villes et les gouvernements locaux à travers le monde;
4. **Convaincus** que les défis globaux de la transformation rapide du monde sont d'abord ressentis à l'échelon local et devront être traités à ce niveau par l'institution la plus proche des citoyens;
5. **Conscients** des défis rencontrés par les gouvernements locaux, avec une urbanisation sans précédent et plus de la moitié de la population mondiale vivant dans des zones urbaines;
6. **Fortement engagés** dans la création de sociétés paisibles, équitables, durables et inclusives pour tous, basées sur la solidarité, la citoyenneté et les droits humains;
7. **Insistant** sur nos valeurs fondamentales que sont la démocratie, l'autonomie, la décentralisation et la bonne gouvernance urbaine qui sont au centre de la Charte Mondiale de l'Autonomie Locale;
8. **Réaffirmant** les engagements de la Déclaration Mondiale sur « Les femmes dans le Gouvernement Local » adoptée à Harare en novembre 1998
9. **Conscients** du rôle vital du gouvernement local comme moteur pour le développement ainsi que pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement pour le Millénaire des Nations Unies, qui sont nos tâches quotidiennes au service de nos villes et nos communautés;
10. **Reconnaissant** l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies des nouvelles règles de procédures du Conseil d'Administration d'ONU Habitat et le rôle du Comité Consultatif des Autorités Locales auprès des Nations Unies (UNACLA) comme un premier pas important pour promouvoir le dialogue entre les autorités locales et le système des nations Unies à propos des stratégies d'urbanisation durable et de bonne gouvernance urbaine ;
11. **Etablissant** une nouvelle organisation mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis, pour être la voix unifiée et le défenseur mondial d'une autonomie locale démocratique, nous nous engageons à:
12. **Etablir** une organisation forte et démocratique, ouverte à tous et comptant des représentants dans chaque localité, dans chaque pays;
13. **Renouveler et renforcer** notre partenariat avec les Nations Unies et la Communauté Internationale et assurer un rôle effectif du gouvernement local en tant que pilier du système international ;
14. **Renforcer** notre engagement à promouvoir la paix à travers l'implication des gouvernements locaux et leurs communautés dans le développement d'un monde plus solidaire et plus démocratique ;
15. **Soutenir** le développement d'une autonomie locale forte, effective et démocratique, l'établissement et le renforcement d'associations nationales de pouvoirs locaux dans le monde, à travers des initiatives, programmes et plateformes de renforcement institutionnelle, d'échanges et de partenariats, dans le cadre de la coopération décentralisée et de la coopération municipale internationale;

16. **Souligner** l'importance pour les bailleurs de fonds internationaux de bâtir leurs projets et programmes pour les gouvernements locaux à partir de ce cadre.
17. **Etre** la source d'information et de formation sur l'évolution du gouvernement local dans le monde, à travers l'établissement d'un observatoire de la démocratie locale ;
18. **S'attaquer** aux problèmes, responsabilités et défis pour nos villes et nos communautés et en particulier le développement durable et l'inclusion sociale, la décentralisation et la démocratie locale, la coopération et la diplomatie.
19. Dans le cadre de la mise en place des Objectifs de Développement pour le Millénaire organiser une Campagne Mondiale pour les Villes du Millénaire comme cela a été proposé dans la Déclaration des Gouvernements Locaux lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable, en partenariat avec les Nations Unies. Pour atteindre ces objectifs, Nous proposons d'aborder cette problématique à travers les trois domaines suivants.

### **I. Développement local durable dans un monde en cours de globalisation**

20. Les effets de la globalisation sont particulièrement visibles au niveau local. L'ordre actuel du monde accélère les échanges et les communications entre les hommes, mais en même temps accroît les liens entre problèmes locaux et internationaux, approfondit les inégalités et affaiblit les équilibres et les institutions internationales comme jamais dans le passé. Dans ce contexte, les gouvernements locaux ont un rôle essentiel à jouer en faveur du développement durable. Nous, les dirigeants locaux de différentes régions du monde, nous nous engageons à :

#### **Réduire la pauvreté et renforcer l'inclusion sociale,**

21. En mettant en place des approches intégrées et pluriels (économique, sociale, politique, culturelle) qui associent aux politiques sociales, dans un sens large, des actions de développement économique, de défense des droits des citoyens, de promotion de la participation. Nos responsabilités sur le logement, la santé, l'éducation nous permettent de donner des réponses mieux adaptées aux besoins de nos communautés. Nous pouvons jouer un rôle stratégique dans le développement économique pour offrir à nos populations des meilleures possibilités, ainsi que de meilleures conditions de vie et de travail. La nouvelle Organisation devra encourager le travail en réseau des villes pour l'inclusion sociale.

#### **Villes sans taudis**

22. Il est estimé aujourd'hui qu'environ un milliard de personnes vivent dans des taudis et ce chiffre augmentera rapidement si une action n'est prise pour inverser ce processus. Les villes de différents continents qui travaillent avec les organisations charitables ont démontré que de grands progrès peuvent être réalisés, sans avoir recours aux expulsions forcées et massives, grâce à des stratégies efficaces d'intégration des habitants des taudis dans la vie de la cité en leur fournissant les services essentiels. Nous sommes engagés à atteindre les Objectifs de Développement pour le Millénaire afin d'améliorer significativement la vie de plus de 100 millions de personnes habitant dans les taudis d'ici à 2020, tout en évitant la formation de nouveaux taudis.

#### **Assurer un environnement durable**

23. En approfondissant la diffusion et la mise en œuvre des Agendas Locaux 21 et des Accords de Rio au niveau local ; les gouvernements locaux s'engageant à rechercher une utilisation optimale des ressources disponibles au bénéfice de nos communautés et à améliorer la qualité de vie afin de préserver notre planète pour les générations futures.

#### **L'eau et assainissement pour tous**

24. L'eau est indispensable à la vie humaine et est un droit essentiel pour tout individu. L'accès à l'eau en quantité et en qualité suffisante et à un coût supportable doit être un droit garanti pour tous, en recourant si nécessaire à des mesures sociales ou à des mécanismes de solidarité appropriés pour les populations défavorisées. Nous nous engageons à assurer sur notre territoire, dans le cadre de nos compétences, une gestion des services de l'eau et d'assainissement efficiente, équitable et durable. Nous nous engageons également à sensibiliser les populations et l'ensemble des utilisateurs (agriculteurs et industriels...) sur l'importance d'une utilisation rationnelle de la ressource et à renforcer les compétences de l'ensemble des acteurs locaux. Leur financement s'effectuera en faisant appel à la solidarité des consommateurs d'eau et des distributeurs du Nord et du Sud.

### **Créer des villes multiculturelles**

25. Les villes du XXI<sup>ème</sup> siècle sont des espaces multiculturelles. Les cultures originales qui résultent du brassage des différentes langues, religions et traditions sont un atout majeur pour nos villes. Cette réalité peut également provoquer des tensions que les gouvernements locaux ne peuvent ignorer et auxquelles ils doivent faire face. La valorisation de la diversité culturelle, dans le cadre du respect des règles de la démocratie, doit être un des axes de l'action des autorités locales. Le niveau local est l'espace où tous les nouveaux résidents devraient pouvoir accéder au vote afin d'intervenir sur les affaires concernant la construction de leur nouveau foyer. Les gouvernements locaux s'engagent à développer au niveau local l'Agenda 21 de la culture qui doit être adoptée dans le Forum d'Autorités Locales pour l'Inclusion Sociale et qui sera présenté lors du Forum Urbain Mondial en septembre 2004 à Barcelone.

### **Élargir les droits essentiels**

26. Conscients des besoins de nos communautés, les gouvernements locaux proposent de créer un cadre juridique favorable à l'élargissement des droits fondamentaux pour tous les citoyens, ce qui comprend le droit à l'éducation, à la santé, l'accès au logement, le droit au travail, à la sécurité, le respect de l'égalité des genres, des minorités et des groupes marginalisés. Nous nous engageons à promouvoir les Droits de l'Homme dans nos villes.
27. Face à la violence, à la guerre et au terrorisme, les gouvernements locaux assument une grande responsabilité pour assurer la sécurité de leurs citoyens et entendent jouer un rôle important dans la promotion de la paix, la sécurité et la justice.

### **Services essentiels pour tous**

28. Nous nous engageons à travailler avec l'ensemble des partenaires, publics et privés, pour améliorer et développer des services essentiels accessibles à tous et pour créer un meilleur environnement pour le développement des habitants de nos villes.

### **Education pour tous**

29. Les gouvernements locaux ont le devoir de fournir à tous les citoyens, indépendamment de leur sexe, race, religion et âge, accès aux formes contemporaines de la connaissance et du savoir faire pour leur éducation et leur développement personnel.

## **II. Décentralisation et démocratie locale**

30. Ces dernières années, les gouvernements locaux et leurs associations sont intervenus dans le processus de réforme de l'administration publique en défendant la décentralisation et l'autonomie locale. L'adoption de la Charte Mondiale pour l'Autonomie Locale, élaborée grâce au travail conjoint des organisations des gouvernements locaux fondatrices et le partenariat avec le programme ONU Habitat, reste un des objectifs essentiels de Cités et Gouvernements Locaux Unies.

### **Respecter la diversité**

31. Conscients des différences et de la diversité des différentes régions du monde et du fait que le gouvernement local est une composante des institutions nationales, nous, les leaders locaux du monde, nous engageons à défendre les processus de décentralisation fondés sur des bases démocratiques et assurant une offre appropriée de services essentiels pour, par et avec l'ensemble de nos communautés.
32. Ce processus doit s'appuyer sur les principes de responsabilités partagées, transparence et prévisibilité, se réaliser dans le cadre de la loi et s'accompagner d'un transfert approprié des compétences et des ressources.

### **Ressources locales appropriées**

33. Un des fondements de la décentralisation est la mise en place d'une politique de transfert des ressources financières entre les différents niveaux de l'administration. Les autorités locales ont besoin de ressources financières pour remplir leurs engagements, développer les services et disposer des ressources humaines qualifiées capables de répondre aux demandes de leurs citoyens. Il est nécessaire que les gouvernements locaux puissent maîtriser les décisions concernant leurs propres ressources.

### **Partenariats stratégiques**

34. Les gouvernements locaux ont besoin de se concerter avec l'ensemble des acteurs pour atteindre leurs objectifs. Le partenariat public privé et avec la société civile peut être alors décisif pour améliorer la gestion des services et rendre plus efficiente la gestion des ressources publiques. Mais face à la complexité croissante des services demandés par la population et à l'enchevêtrement des intérêts qui dépassent parfois les compétences des gouvernements locaux, la protection des citoyens face au secteur privé est une responsabilité des gouvernements locaux.

### **La participation des femmes et l'égalité des genres**

35. L'égalité juridique est insuffisante. Il n'y a pas de démocratie sans une participation paritaire des femmes et des hommes dans les instances de représentation et de décision locale. La participation des femmes et la prise en compte de leurs besoins, dans un objectif d'égalité, se trouveront au centre des préoccupations de notre organisation.

### **Approfondir la démocratie locale**

36. Dans un monde globalisé, les décisions publiques sont de plus en plus complexes et lourdes de conséquences. Une plus large participation est une demande citoyenne et un moyen pour retrouver la légitimité nécessaire pour renforcer les liens sociaux. Le développement de nouvelles formes de participation à travers le monde (conseils de quartiers, e-democracy, budget participatif, initiatives populaires, référendum) sont des manifestations de ces phénomènes.

## **III. Coopération et diplomatie : un défi pour nos villes**

37. Les villes, les gouvernements locaux et les associations d'autorités locales ont développé une large expérience dans leurs échanges et leurs relations internationales. Ils apportent des contributions importantes à la paix, au développement à travers la Coopération Décentralisée et la Coopération Municipale Internationale.

### **Échange entre égaux**

38. Le renforcement des gouvernements locaux démocratiques est une des conditions préalables du développement. Il exige une approche équilibrée afin d'assurer d'un côté la construction d'une administration locale efficace et démocratique et le développement réel des organisations de la société civile de l'autre. Les gouvernements locaux et leurs associations peuvent jouer un rôle important dans les relations entre les différents acteurs, en encourageant le partenariat avec les organisations locales, y compris avec le secteur privé et la société civile.
39. Cités et Gouvernements Locaux Unis, afin de faciliter les coopérations entre pouvoirs locaux situés dans des continents différents et aussi de donner à ces coopérations un contenu concret, pourra créer, avec l'accord des instances concernées, des commissions thématiques et/ou intercontinentales.
40. Les gouvernements locaux ont de larges responsabilités intersectorielles et la possibilité de mettre en place des approches intégrées pour travailler avec leurs communautés. Cités et Gouvernements Locaux Unis reconnaît l'apport réalisé dans ce domaine par des expériences innovantes comme celles soutenues par Cities Alliance et s'engage à renforcer les liens avec les partenaires multilatéraux, tout particulièrement les programmes des Nations Unies et ses agences.

### **La santé mondiale – un défi local**

41. Les questions de santé et notamment les pandémies –tel que le HIV/SIDA– constituent des menaces mondiales qui doivent être combattues localement. Les derniers cas d'épidémies ont montré l'impact des approches locales et l'importance du rôle des autorités locales. Le renforcement des pouvoirs locaux, leur formation et la mobilisation des ressources appropriées, le partenariat public-privé vont permettre de limiter les risques de diffusion des épidémies et de mieux combattre leurs effets négatifs sur le plan économique et social.
42. Cités et Gouvernements Locaux Unis s'engage à collaborer avec les réseaux et les institutions existantes pour renforcer la lutte contre le HIV/SIDA et les autres pandémies à travers l'échange d'expériences entre les autorités locales dans ce domaine.

### **La Paix et le dialogue émergent du niveau local**

43. Pour Cités et Gouvernements Locaux Unis et ses membres, la coopération décentralisée, dans son acception la plus large, comporte deux inquiétudes. Premièrement, soutenir le développement d'institutions locales plurielles et démocratiques capables de répondre efficacement aux besoins de la population. Deuxièmement, favoriser la tolérance et l'entente entre les peuples du monde, renforcer la coopération et la solidarité internationale.
44. Cités et Gouvernements Locaux Unis s'engage à promouvoir le dialogue et la paix à travers la diplomatie des villes et la coopération décentralisée. Les échanges entre les autorités locales et les citoyens contribuent à créer des valeurs communes catalyseurs de la tolérance, de l'amitié et de l'entente mutuelle.

### **L'intégration des minorités :**

45. L'égalité des droits et la pleine participation des minorités à la prise de décision est un élément essentiel de la démocratie et un objectif fondamental de la nouvelle organisation de pouvoirs locaux.

### **De la société de l'information à la société de l'inclusion**

46. Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication doivent contribuer à accroître les possibilités pour tous citoyens de bénéficier de leurs droits, d'améliorer les moyens des gouvernements locaux pour offrir des services essentiels à tous et de renforcer la participation des citoyens dans les instances de décision locales.
47. Cités et Gouvernements Locaux Unis compte travailler pour une société de l'information avec des villes inclusives où la diversité culturelle, des langues et l'accès à l'information pour tous soient valorisés et favorisés. Elle rappelle la Déclaration des Gouvernements Locaux sur la Société de l'Information de Lyon et s'engage à promouvoir son application.
48. Cités et Gouvernements Locaux Unis contribuera aux étapes préparatoires de la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (Tunis, 2005), notamment en participant activement au deuxième Sommet des Villes et des Autorités Locales sur la Société de l'Information qui sera organisé à Bilbao du 10 au 11 novembre 2005.

En tant que représentant des villes et des gouvernements locaux et de leurs associations, Cités et Gouvernements Locaux Unis est persuadée que la coopération décentralisée, la coopération municipale internationale et les relations entre villes contribuent à faire évoluer les relations internationales vers des relations directes entre les peuples, **entre** et **pour** les citoyens du monde. Nous, les élus et les représentants des gouvernements locaux, nous engageons à construire à travers Cités et Gouvernements Locaux Unis un réseau fort pour soutenir le développement des gouvernements locaux du monde et travailler pour futur durable.

L'action locale basée sur la solidarité peut transformer le monde en un espace plus équitable et démocratique.

## ANNEXE A LA DECLARATION FINALE

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication influencent fortement le développement socio-économique et modifient les rôles des institutions locales. Les autorités locales doivent faire face à de nouvelles responsabilités, notamment pour assurer que le développement de la Société de l'Information n'accroisse pas davantage les inégalités et la précarité dans les communautés urbaines.

En accord avec la Déclaration des Villes et des Autorités Locales sur la Société de l'Information (Lyon 2003) qui pose les principes d'une Société de l'Information accessible à tous, démocratique, équitable et diversifiée, nous, dirigeants locaux de toutes les régions du monde, nous nous engageons à :

Participer au développement de Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication qui contribuent à accroître les possibilités pour tous les citoyens de jouir de leurs droits, d'améliorer l'accès aux services essentiels et de renforcer la participation des citoyens dans les instances de décision locale. Contribuer au renforcement des capacités des institutions locales dans la mise en place des outils technologiques pour le développement, notamment en participant aux programmes de formation sur la Société de l'Information et en associant aux réseaux existants de villes et régions qui facilitent l'échanges d'information et d'expertise dans le domaine de la Société de l'Information.

Contribuer aux étapes préparatoires de la deuxième phase du Sommet Mondiale sur la Société de l'information (Tunis, 2005), notamment en participant activement au deuxième Sommet des Villes et des Autorités Locales sur la Société de l'Information qui sera organisé à Bilbao du 10 au 11 novembre 2005.

Mobiliser tous les acteurs du développement local et international, ainsi que la société civile et le secteur privé afin d'établir des partenariats innovants dans le domaine de la Société de l'Information et contribuer à combler le fossé numérique à travers une participation effective au Fonds de Solidarité Numérique (FSN) proposé lors du Sommet de Lyon par le Président Abdoulaye Wade et mis en œuvre par les villes de Dakar, Genève et Lyon ainsi que par le Sénégal, la Province de Turin et le Pays Basque.